



Fiche de poste ENSA(P)

ENSA PARIS-EST-2025-2129365-MCF TPCAU cat 2 n°1

Maître ou maîtresse de conférences / Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine / Catégorie 2

Ref : 2025-2129365

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

École d'architecture de la
ville & des territoires Paris-
Est (ENSA Paris-Est)
Ministère de la culture

Localisation

ENSA Paris-Est

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Maîtres de
conférences des
ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

L'enseignant (H/F) exercera principalement ses missions au sein de la filière de Master Fragments.

- Projet S8, « un territoire dispersé » : 80h

Ce studio de projet est consacré à la ville diffuse. Il interroge différents systèmes à diverses échelles. Le territoire étudié correspond à un carré de 10 x 10 km, situé chaque année dans un territoire européen différent. Ces dernières années, les étudiants ont travaillé sur les territoires suivants : la région de Courtrai, le bassin minier, le Pays d'Aix, le Bordelais et le territoire de Thionville.

Le candidat, fort de son expérience dans l'encadrement de studios de projet, devra présenter une méthode et des principes pédagogiques lui permettant de naviguer entre les différentes échelles. Il devra démontrer une aptitude à encadrer une recherche cartographique et territoriale à grande échelle, ainsi qu'une capacité à diriger un travail architectural précis.

- Projet S9, « une région métropolitaine » : 80h

Le territoire abordé lors de ce troisième studio de projet du cycle Master est une région métropolitaine entière. Cet exercice doit amener les étudiants à formuler des questions architecturales à partir d'une lecture métropolitaine, et à y répondre de manière singulière et articulée. Le candidat devra démontrer une connaissance approfondie des métropoles européennes et de leurs enjeux, ainsi qu'une expérience avérée de la recherche par le projet. Il devra également faire preuve d'une aptitude à encadrer une recherche expérimentale à l'échelle territoriale.

- Séminaire de recherche, « Écart » : 120h

Le séminaire de la filière Fragments cherche à mettre à distance les questions de contexte et de territoire, qui occupent une place centrale au sein des projets de la filière, afin de s'intéresser à la pensée du projet. L'hypothèse de la filière est que l'écart (qu'il soit d'ordre scalaire, disciplinaire ou autre), n'est pas un vide à combler, mais un territoire de liberté et d'expérimentation, un lieu en dehors de la grille. L'objectif est de révéler collectivement le potentiel contenu dans la discontinuité entre les échelles et les disciplines, et de partager l'idée que l'écart n'est pas un problème à résoudre, mais bien un champ de possibilités.

Le candidat, fort de son expérience dans l'encadrement de mémoires de Master, devra présenter une méthode et des principes pédagogiques fondamentaux lui permettant d'aborder des questions disciplinaires et conceptuelles. Il devra également démontrer une aptitude à encadrer des recherches de niveau Master, articulant questions territoriales et questions architecturales.

- Cours Optionnel Obligatoire : 40h

Une proposition de cours pourrait être proposée pour le cycle master. Cette proposition devra explorer diverses conditions contemporaines de territoires urbanisés par le biais de leurs représentations culturelles, en interrogeant, à travers elles, les relations entre architecture et urbanisme.

Profil recherché

1 - Expériences et compétences souhaitées

L'enseignant recruté devra être un architecte justifiant une expérience de la maîtrise d'œuvre à plusieurs échelles et de l'enseignement. Il devra attester d'une pratique en prise avec des questions territoriales européens dépassant le strict contexte français, de préférence avec une certaine dimension éditoriale. Il devra avoir la capacité de coordonner une équipe d'enseignants

et construire un enseignement, d'encadrer un atelier de projet ainsi que des mémoires de cycle Master en séminaire et de dispenser des cours magistraux. Il sera amené à encadrer une équipe sur la base d'un projet pédagogique qu'il aura conçu. Il devra également assurer dans certains studios de projet (notamment le S8) un encadrement en anglais.

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et de recherche :

L'enseignant recruté sera amené à assumer des missions de coordination pédagogique, des responsabilités d'expertise et d'évaluation, la participation à des jurys ainsi qu'aux instances de l'école, groupes de travail et commission. Il participera aux travaux menés par l'équipe de recherche OCS, aux séminaires, réunions de laboratoire et à l'élaboration des appels à projet.

3 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requis :

L'enseignant recruté devra être architecte DPLG ou HMONP (ou équivalent européen) et avoir développé une pratique affirmant un engagement dans la recherche théorique à travers des œuvres et la conception transcalaire articulant des questions architecturales et métropolitaines.

L'expérience du candidat, ses qualités de praticien avéré, et ses capacités d'enseignement seront des critères de sélection fondamentaux.

Langues

Anglais

Maîtrise

Éléments de candidature

Personne à contacter

alice.arnal-durand@paris-est.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Les obligations de service des enseignants -chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année). Le temps de travail de référence des maîtres de conférences des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes-nous ?

Créée en 1998, l'Ensa Paris-Est est l'une des 21 ENSA sous tutelle du ministère de la Culture. Membre fondateur de l'Université Gustave Eiffel, elle forme chaque année 700 étudiants et apprentis.

Son projet pédagogique se fonde sur une conception de l'architecture engagée dans la transformation de la ville et des territoires.

En licence, la formation s'organise autour de 4 champs de connaissances complémentaires au projet : histoire et théorie, cultures constructives, représentation et territoire. Les étudiants sont initiés à la recherche avec la production d'un rapport d'études.

Le deuxième cycle s'organise en filières de master - Architecture & Experience, Transformation, Fragments, Éléments, structure & architecture - qui permettent aux étudiants d'acquérir une pensée critique et de se construire leur propre posture d'architecte.

L'école forme des candidats à l'HMONP, des docteurs et des étudiants de post-master : DSA d'architecte-urbaniste et DPEA Architecture des limites planétaires. L'incubateur Échelle Un accompagne chaque année une quarantaine de jeunes entrepreneurs.

L'école se distingue par sa capacité à inscrire l'architecture dans les enjeux contemporains - sociaux, environnementaux et territoriaux - et par sa contribution aux dynamiques de recherche et d'appui aux politiques publiques. Elle dispose de partenariats solides avec le monde académique, institutionnel et socioprofessionnel.

L'École dispose d'une unité de recherche, l'Observatoire de la condition suburbaine, composante de recherche de l'Université Gustave Eiffel, dont le champ scientifique s'étend de l'évolution des formes urbaines récentes à l'analyse environnementale et au jeu des acteurs décisionnels.

L'École a pour ambition de poursuivre le développement de la recherche à trois niveaux :

1. Développer la recherche doctorale et l'accueil des doctorants en constituant un véritable « parcours recherche » dans le cursus du second cycle ;
2. Faire émerger de nouvelles problématiques de recherche en s'appuyant sur les problématiques propres aux enseignements spécifiques de notre école : les quatre filières de master et les formations post-diplôme
3. Augmenter les partenariats facilités par sa position privilégiée au sein d'un campus universitaire – singulière pour une école d'architecture francilienne –, préciser la place que peut prendre l'architecture dans le champ plus large des savoirs universitaires et faire valoir les apports conjoints de la théorie, de l'histoire et de la pratique du projet d'architecture pour envisager les territoires et négocier la transition qu'appellent les préoccupations environnementales.